

Logements locatifs sociaux

Offre nouvelle (ON) et reconstitution de l'offre ANRU - État d'avancement au 15 novembre

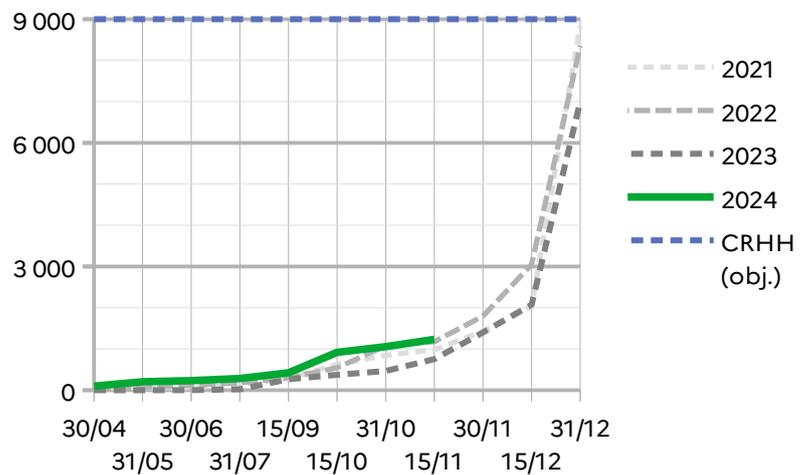
Objectifs et enveloppes 2024 (ON)

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement a validé, le 12 mars 2024, la territorialisation de l'objectif de **9 000** logements dont **358 PLAI adaptés**. Cet objectif est composé de **2 790** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **4 440** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **1 770** prêts locatifs sociaux (PLS), et de plusieurs sous-objectifs (Pensions de famille/résidences sociales, étudiants, recyclage foncier/immobilier). L'enveloppe budgétaire pour atteindre cet objectif s'élève à 39,4 M€, à laquelle s'ajoute une enveloppe de 5,4 M€ pour les PLAI adaptés.

En dehors de l'offre nouvelle, une enveloppe était disponible pour la rénovation énergétique du parc social. Cette enveloppe est actuellement indisponible.

État de l'avancement des agréments (ON)

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS



Au 15 novembre, **81** dossiers sont agréés pour **1 232** logements locatifs sociaux, soit **13,7 %** de l'objectif (9,7 % en 2022 et 6,8 % en 2023).

État de l'avancement des agréments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 novembre, les services de l'État ont atteint 27% de leurs objectifs en offre nouvelle (17,7 % en 2023 et 25% en 2022) et les délégataires des aides à la pierre, 7% (1,7 % en 2023 et 3% en 2022). Pour la reconstitution de l'offre ANRU, ce chiffre atteint 10,7 % pour les DDT(M) et 15,6 pour les délégataires.

Gestionnaires des aides à la pierre :	Obj. CRHH 04/2024			Obj. ANRU		
	Nombre de LLS PLAI / PLUS / PLS	Obj. CRHH 04/2024	% Obj. 2024	Nombre de LLS PLAI / PLUS	Obj. ANRU	% Obj. 2024
Nice-Côte-d'Azur	45	1 137	4,0%	61	200	30,5%
Sophia-Antipolis	105	630	16,7%			
Pays de Grasse	5	260	1,9%	7	15	46,7%
Aix-Marseille-Provence	280	3 300	8,5%	220	1 542	14,3%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	0	160	0,0%	0	94	0,0%
Dracénie Provence Verdon	0	600	0,0%			
DDT Alpes-Haute-Provence	124	160	77,5%	0	8	0,0%
DDT Hautes-Alpes	66	143	46,2%	10	51	19,6%
DDTM Alpes-Maritimes	148	500	29,6%			
DDTM Bouches-du-Rhône	33	50	66,0%			
DDTM Var	258	1 500	17,2%	0	9	0,0%
DDT Vaucluse	168	560	30,0%	37	372	9,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 232	9 000	13,7%	335	2 291	14,6%

Source : Ministère chargé du logement - SIAP (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 novembre 2024

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : ulh.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

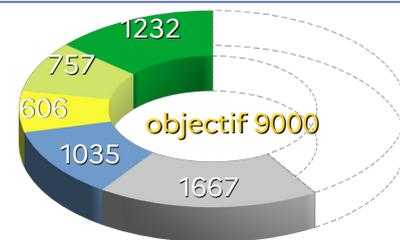
Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 31 mai - 31 juillet - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

Programmation 2024 (ON)

Au 15 novembre, 81 dossiers sont agréés pour 1 232 logements locatifs sociaux, 26 dossiers sont dans le circuit de signature pour 757 logements, 29 dossiers sont en instruction pour 606 logements, 71 dossiers sont en cours de complétude pour 1 035 logements. Par ailleurs, 63 dossiers pour 1 667 logements sont proposés à la programmation (intentions).

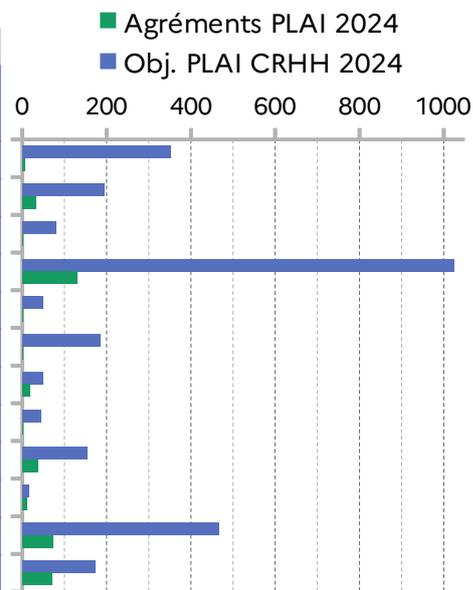
Les dernières estimations indiquent que l'objectif régional ne sera pas atteint pour l'offre nouvelle.



Les objectifs 2024 par catégorie de financement (ON)

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Gestionnaires des aides à la pierre :	PLAI			PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif 2024	(dont PLAI adapté)	PLUS agréés	Objectif 2024	PLS agréés	Objectif 2024
MET NCA	5	1%	0	37	7%	3	1%
CA SA	32	16%	1	63	20%	10	8%
CA PG	2	2%	0	3	2%	0	0%
MET AMP	131	13%	0	34	2%	115	17%
CA ACCM	0	0%	0	0	0%	0	0%
CA DPVa	0	0%	0	0	0%	0	0%
DDT 04	17	34%	2	15	19%	92	297%
DDT 05	0	0%	0	66	94%	0	0%
DDTM 06	37	24%	0	77	31%	34	34%
DDTM 13	12	80%	0	13	50%	8	89%
DDTM 83	72	15%	15	65	9%	121	40%
DDT 84	70	40%	4	84	28%	14	17%
PACA	378	14%	22	457	10%	397	22%



Au 15 novembre, 378 PLAI sont agréés, soit 14 % de l'objectif. Parmi ces PLAI, 22 sont des PLAI adaptés, et représentent 6 % de l'objectif de 358.

Les enveloppes pour les subventions État (ON)

En 2024, le montant moyen de subvention pour un PLAI est maintenu à 10 000 €/lgt. Ce montant peut être porté à 11 500 €/lgt dans les 3 métropoles (NCA, AMP, TPM), hors résidence sociale et pension de famille.

Le montant de subvention additionnelle maximale pour les **PLAI adaptés** est de 15 000 €/lgt (pour les logements ordinaires ou en structure).

Des primes peuvent être accordées pour accompagner certaines thématiques : prime **résidence sociale (RS)** ou **pension de famille (PF)** (3 500 €/lgt PLAI), prime **recyclage foncier ou immobilier**, prime régionale issue de l'AAP "**confort d'été**". Ces primes, applicables au PLAI et PLUS, sont détaillées dans la publication "programmation".

Consommation des enveloppes pour les subventions État	FNAP 479	FNAP 480
	Opérations nouvelles	PLAI adaptés
Nice-Côte-d'Azur	57 500 €	0 €
Sophia-Antipolis	320 000 €	15 000 €
Pays de Grasse	52 500 €	0 €
Aix-Marseille-Provence	2 263 000 €	0 €
Arles-Crau-Camargue-Montagnette	0 €	0 €
Dracénie Provence Verdon agglom.	0 €	0 €
DDT Alpes-Haute-Provence	290 300 €	30 000 €
DDT Hautes-Alpes	0 €	0 €
DDTM Alpes-Maritimes	370 000 €	0 €
DDTM Bouches-du-Rhône	120 000 €	0 €
DDTM Var	1 004 000 €	225 000 €
DDT Vaucluse	706 000 €	60 000 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 183 300 €	330 000 €

Activité rénovations énergétiques 2024

2 dossiers ont été engagés en rénovation énergétique ou changement de vecteur, avec un DPE initial égal à E, F ou G.

À ce jour, un gel budgétaire ne permet plus d'engager ce type de dossiers.